

WIP ANIOS EXCEL

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : WIP ANIOS EXCEL

Code du produit : 2446000

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectant de surface

Type de substance : Mélange

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Information pour la dilution du produit : Aucune information de dilution fournie

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Lingette imprégnée. Procédé manuel

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Laboratoires ANIOS
1 rue de l'Espoir
59260 Lezennes, France Tel. + 33 (0)3 20 67 67 67
Fax. + 33 (0)3 20 67 67 68
fds@anios.com

Société : Laboratoires ANIOS
1 rue de l'Espoir
59260 Lezennes, France Tel. + 33 (0)3 20 67 67 67
Fax. + 33 (0)3 20 67 67 68
fds@anios.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +32-(0)3-575-5555 Trans-Européen

Numéro d'appel d'urgence : +32-(0)3-575-5555 Trans-Européen

Date de Compilation/Révision : 21.03.2025

Version : 1.4

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

WIP ANIOS EXCEL

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (T.R. SEA No 28848)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (T.R. SEA No 28848)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.

En cas de contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

WIP ANIOS EXCEL

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ininflammable et incombustible.
- Produits de combustion dangereux : En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :
Non applicable

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Autres informations : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Conseil pour les non-secouristes : Voir mesures de protection en sections 7 et 8.
- Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

WIP ANIOS EXCEL

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | | |
|--|---|---|
| Conseils pour une manipulation sans danger | : | Se laver les mains après manipulation. En cas de dysfonctionnement mécanique, ou si en contact avec une dilution inconnue du produit, utiliser les Equipements de Protection Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. |
| Mesures d'hygiène | : | Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. |

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- | | | |
|--|---|--|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : | Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés. |
| Température de stockage | : | 5 °C à 25 °C |

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- | | | |
|--------------------------------|---|------------------------------------|
| Utilisation(s) particulière(s) | : | Lingette imprégnée. Procédé manuel |
|--------------------------------|---|------------------------------------|

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées

- | | | |
|---------------------------|---|--|
| Mesures d'ordre technique | : | Une bonne ventilation devrait être suffisante pour contrôler l'exposition aux contaminants atmosphériques pour les travailleurs. |
|---------------------------|---|--|

Mesures de protection individuelle

- | | | |
|--|---|---|
| Mesures d'hygiène | : | Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. |
| Protection des yeux/du visage (EN 166) | : | Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. |
| Protection des mains (EN 374) | : | Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. |

WIP ANIOS EXCEL

- Protection de la peau et du corps (EN 14605) : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
- Protection respiratoire (EN 143, 14387) : Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences réglementaires européennes (89/656/EEC, (EU) 2016/425), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits suffisamment par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à l'organisation du travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage des cuves

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : liquide
- Couleur : clair, Incolore
- Odeur : non significatif(ve)
- pH : 5.5 - 6.5, 100 %
- Point d'éclair : Non applicable
- Seuil olfactif : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
- Point de fusion/point de congélation : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
- Taux d'évaporation : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
- Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
- Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
- Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
- Pression de vapeur : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
- Densité de vapeur relative : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
- Densité relative : 1.001 - 1.002
- Hydrosolubilité : soluble
- Solubilité dans d'autres : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

WIP ANIOS EXCEL

solvants

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Température d'auto-inflammation : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Décomposition thermique : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Viscosité, cinématique : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Propriétés explosives : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

Non applicable

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

WIP ANIOS EXCEL

Produit

- Toxicité aiguë par voie orale : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Toxicité aiguë par inhalation : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Cancérogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Effets sur la reproduction : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Tératogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Toxicité par aspiration : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effets potentiels sur la santé

- Yeux : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Expérience de l'exposition humaine

WIP ANIOS EXCEL

Contact avec les yeux : Aucun symptôme connu ou attendu.
Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou attendu.
Ingestion : Aucun symptôme connu ou attendu.
Inhalation : Aucun symptôme connu ou attendu.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Produit

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Évaluation : Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

WIP ANIOS EXCEL

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
Emballages contaminés	: Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux
Guide pour la sélection du code déchet	: Déchets organiques contenant des substances non dangereuses avec une concentration $\geq 0.1\%$. Si ce produit est utilisé dans un procédé ultérieur, l'utilisateur final devra redéfinir et attribuer le code du catalogue européen des déchets le plus approprié. Il est de la responsabilité du producteur du déchet de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière générée afin de définir les méthodes d'identification du déchet et d'élimination appropriées en accord avec la réglementation européenne applicable (Directive EU 2008/98/EC) et la réglementation locale.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1 Numéro ONU	: Marchandise non dangereuse
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	: Marchandise non dangereuse
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	: Marchandise non dangereuse
14.4 Groupe d'emballage	: Marchandise non dangereuse
14.5 Dangers pour l'environnement	: Marchandise non dangereuse
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	: Marchandise non dangereuse

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU	: Marchandise non dangereuse
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	: Marchandise non dangereuse
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	: Marchandise non dangereuse
14.4 Groupe d'emballage	: Marchandise non dangereuse

WIP ANIOS EXCEL

14.5 Dangers pour l'environnement : Marchandise non dangereuse
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Marchandise non dangereuse

Transport maritime (IMDG/IMO)

14.1 Numéro ONU : Marchandise non dangereuse
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Marchandise non dangereuse
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Marchandise non dangereuse
14.4 Groupe d'emballage : Marchandise non dangereuse
14.5 Dangers pour l'environnement : Marchandise non dangereuse
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Marchandise non dangereuse
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Marchandise non dangereuse

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : Contient: Désinfectants

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Réglementation nationale

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Autres réglementations : Selon le 11 décembre 2013, le numéro 28848 (Bis), « Ministère de l'environnement et des forêts »; Réglementation sur la classificati
Préparé conformément au Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques. (23.06.2017 - No : 30105)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

WIP ANIOS EXCEL

Les informations issues de l'évaluation de la sécurité chimique des substances présentes dans le produit sont intégrées dans les rubriques appropriées de la présente fiche de données de sécurité, chaque fois que nécessaire.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Méthode utilisée pour déterminer la classification selon le
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 et les règlements T.R. SEA NU 28848

Classification	Justification
Pas une substance ni un mélange dangereux.	Méthode de calcul

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Préparé par

: Nom, Prénom: AYDAN BAŞTÜRK
Numéro de certificat : KDU01.32.04

WIP ANIOS EXCEL

Date du certificat: 20.05.2023

Date d'expiration du certificat: : 20.05.2028

Contact: +90 216 458 6962

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.